

# Les dispositifs de protection des **Haies du Perche**



Une autre vie s'invente ici



Parc  
naturel  
régional  
du Perche





**C**réées par l'homme, les haies jouent un rôle environnemental, paysager et économique important dans le Perche. La préservation de ce patrimoine est du ressort de toutes et de tous.

La haie nécessite d'être entretenue pour garantir sa longévité et ainsi remplir les différents rôles qui lui sont attribués. L'entretien et la coupe à blanc sont donc autorisés.

**L'arrachage de tout ou partie de la haie est réglementé dans de nombreuses situations**, selon le Code de l'environnement, le Code de l'urbanisme, le Code rural et de la pêche maritime et le Code de la santé publique.

**L'arrachage peut donc être interdit, soumis à déclaration préalable (DP), autorisation préalable (AP) ou autorisation ministérielle (AM) selon les situations.**

**Avant tout projet, il est donc nécessaire de contacter les autorités compétentes.**

Ce document a pour but de vulgariser les différentes réglementations de protection des haies (liste non exhaustive).







## Contacts :

**Direction départementale des territoires (DDT) de l'Eure-et-Loir : 02 37 20 40 60**

**Dans l'Orne, la DDT a mis en place un guichet unique : 02 33 32 52 44**

**Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)**

de Normandie : 02 33 26 03 92 / du Centre-Val de Loire : 02 38 78 85 00

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**

de Normandie : 02 35 58 53 27 / du Centre-Val de Loire : 02 36 17 41 41

**Agence régionale de santé (ARS)**

de Normandie : 02 31 70 96 96 / du Centre-Val de Loire : 02 38 77 32 32

**Conseil régional de Normandie : 02 31 06 98 98**

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)**

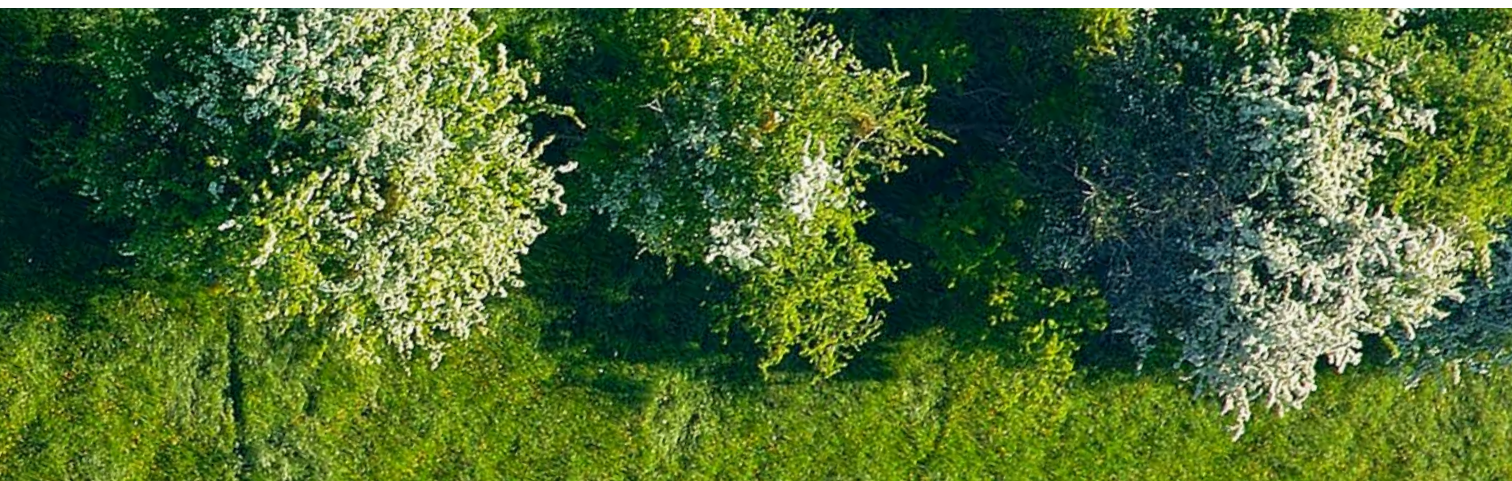
de l'Orne : 02 33 26 03 92 / de l'Eure-et-Loir : 02 37 36 45 85

## Bibliographie :

*Guide juridique des haies du Perche*, document numérique uniquement, sur le site internet du Parc : [parc-naturel-perche.fr/documentation](http://parc-naturel-perche.fr/documentation)

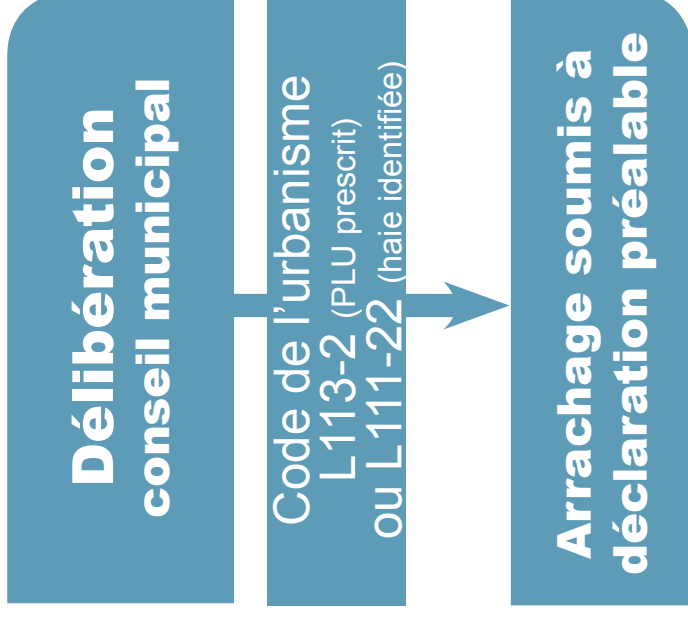
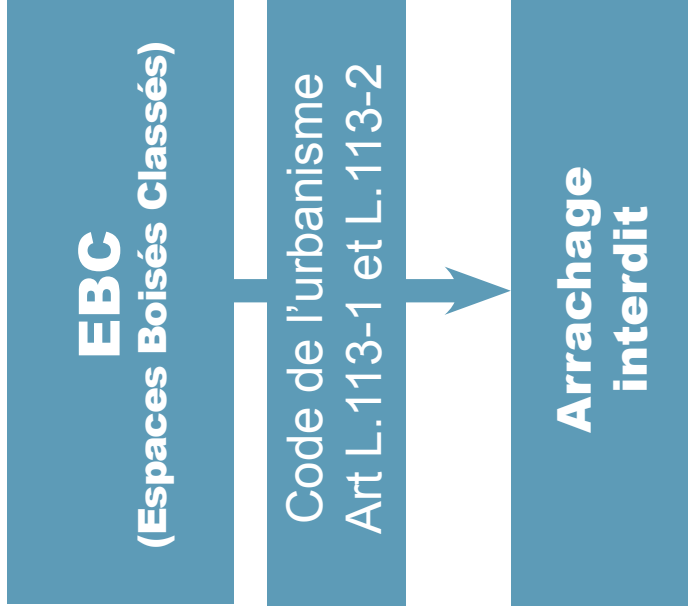
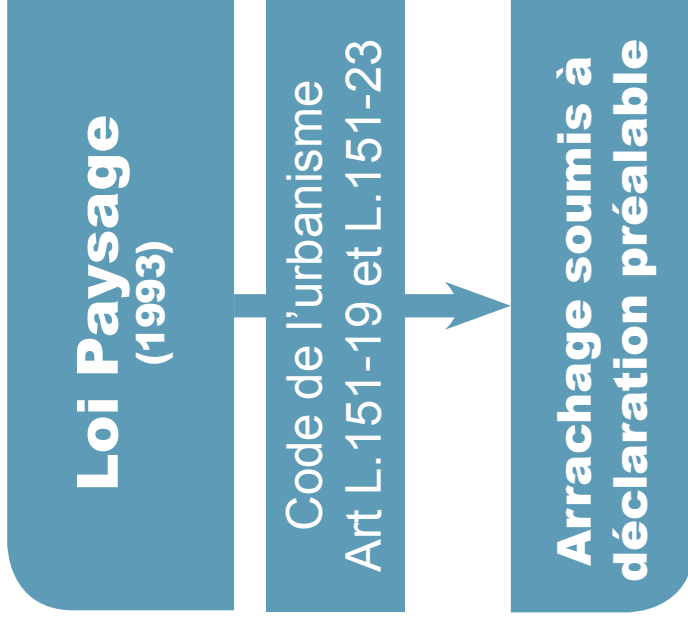
*Guide pratique des haies dans le Perche*, Parc naturel régional du Perche, 2001  
(sur demande auprès du Parc)

*Guide des essences des haies du Perche*, Parc naturel régional du Perche, 2001  
(sur demande auprès du Parc)





**Au titre de l'urbanisme, les haies peuvent être protégées par trois dispositifs :**

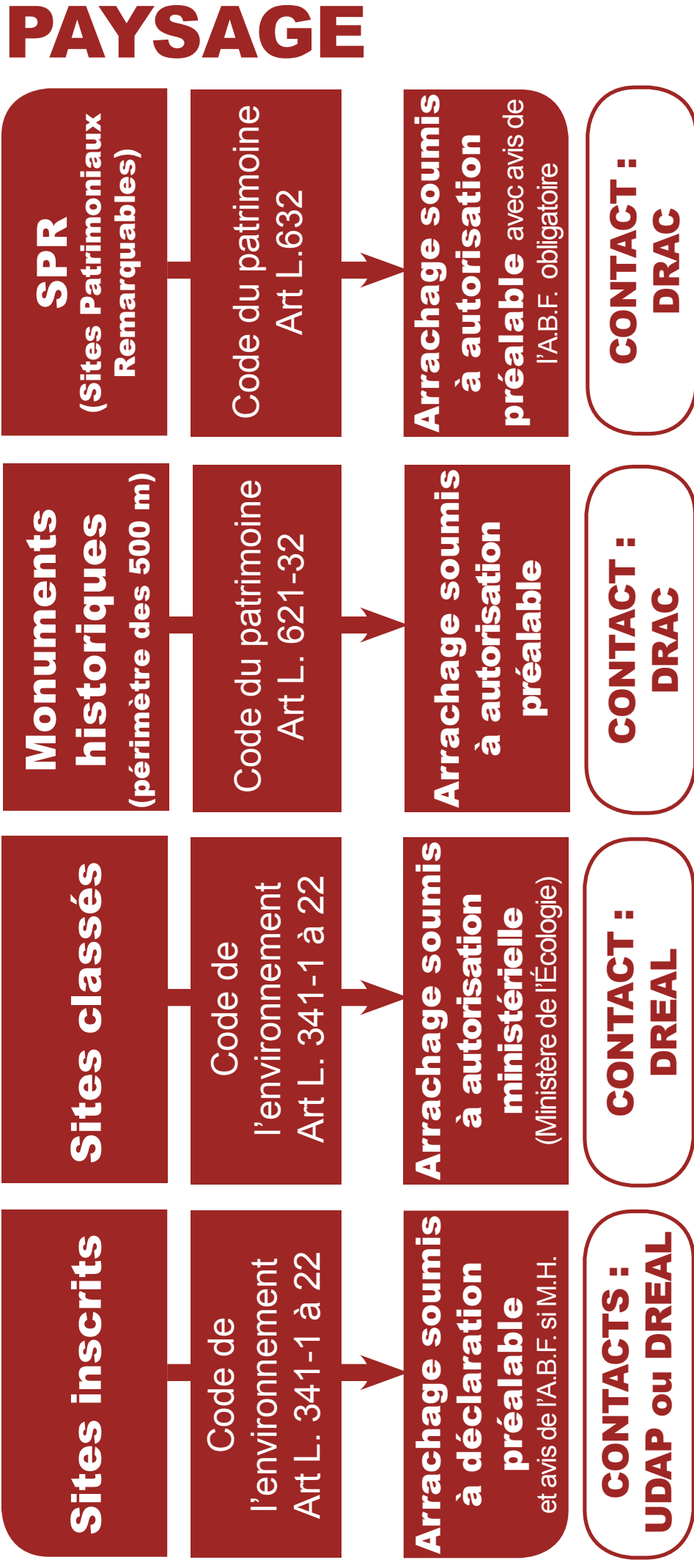


# URBANISME

**CONTACTS : DDT ou collectivités**

Avant tout projet d'arrachage, contactez votre mairie pour savoir ce que le document d'urbanisme (plan d'occupation des sols, carte communale, Plan Local d'Urbanisme...) prévoit pour les haies.

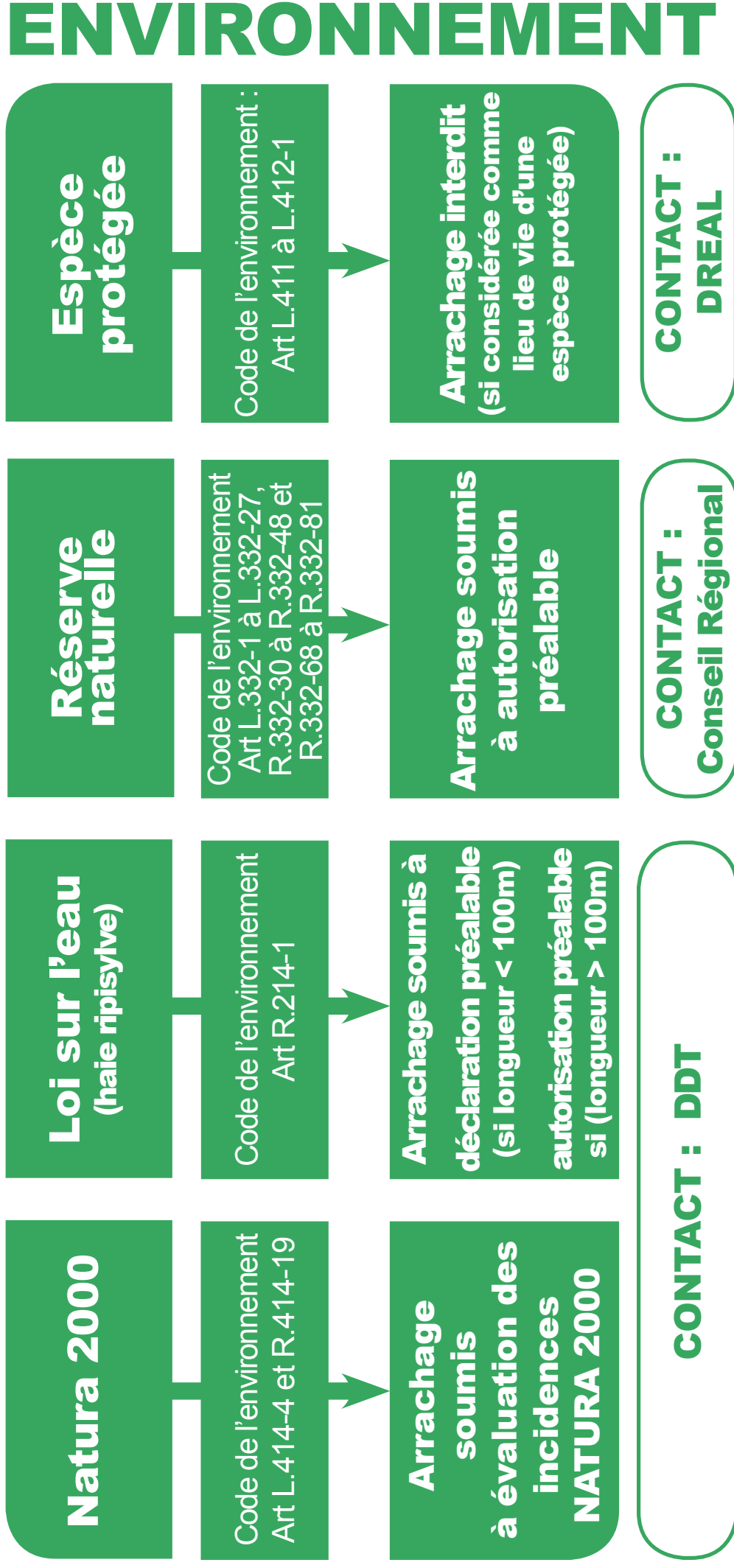
**Au titre du paysage, les haies peuvent être protégées par quatre dispositifs :**



Se référer au règlement de chaque SPR pour plus de renseignements



## Au titre de l'environnement, les haies peuvent être protégées par quatre dispositifs :



Se renseigner auprès de la mairie ou sur l'observatoire du territoire en ligne sur le site internet du Parc pour savoir si la haie se trouve dans l'un des ces périmètres (hors espèce protégée et haie ripisylve)

**Au titre de la qualité de l'eau, l'aménagement foncier et l'agriculture, les haies peuvent être protégées par trois dispositifs :**

**Périmètre de protection  
de captage d'eau potable  
(Qualité de l'eau)**

Code de la santé publique :  
Art L.1321-2 et R.1321-13

**Arrachage interdit  
dans le périmètre  
rapproché**

**CONTACT : ARS**

**Aménagement  
foncier**

Code rural  
et de la pêche maritime :  
Art L.126-3 et R.126-33

**Arrachage soumis à  
autorisation préalable**

**CONTACT : DDT**

**BCAE7\*  
(agriculture)**

Code rural  
et de la pêche maritime

**Arrachage soumis à  
déclaration préalable  
(sous conditions)**

# **QUALITÉ DE L'EAU AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICULTURE**

\*Bonnes Conditions Agricoles et  
Environnementales - 7 : maintien des  
particularités topographiques

Document réalisé par le Parc naturel régional du Perche  
avec le concours de la DDT de l'Orne et de la DDT d'Eure-et-Loir  
Photographies G. Tordjeman/D. Commenchal/PNRP  
Imprimé à 1000 exemplaires par l'imprimerie Auffret-Plessix  
Juillet 2018



**Maison du Parc**  
**Courboyer - Nocé - 61340 Perche-en-Nocé**  
**contact@parc-naturel-perche.fr / 02 33 85 36 36**  
Plus d'information et documents en téléchargement :  
[www.parc-naturel-perche.fr](http://www.parc-naturel-perche.fr) (rubrique «Documentation»)



Le Syndicat mixte de gestion du Parc est composé des Conseils Régionaux de Normandie et du Centre-Val de Loire, des Conseils Départementaux de l'Orne et de l'Eure-et-Loir et des 92 communes du territoire du Parc. Il est soutenu par l'État et la Communauté européenne.